

à cet égard, qu'on me permette de dire que j'admets volontiers qu'il faut accepter la parole d'un ministre quand il affirme quelque chose. Mais je fonde mon raisonnement, en premier lieu, sur ce qu'a dit le ministre au commencement du débat, cet après-midi et, en particulier, sur ce qu'il vient de dire. A ce propos, qu'il me soit permis de redonner lecture de la motion présentée par mon honorable ami de Bonavista-Twillingate. Elle demande:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'un exemplaire des prévisions économiques les plus récentes...

Et le ministre a admis qu'il reçoit de telles prévisions.

...préparées par le ministère du Commerce et faisant partie de la série destinée à remplacer le rapport dit *Perspectives économiques du Canada*, selon la description donnée à la page 8216 du *han-sard* du 10 août 1960.

Le ministre n'a pas nié qu'il reçoit des rapports qui pourraient bien être ceux que décrivent les mots utilisés par l'honorable député de Bonavista-Twillingate dans cette résolution; il n'a pas dit non plus, bien qu'il ait eu l'occasion de le faire, qu'il a changé la pratique suivie par son prédécesseur, le ministre actuel des Affaires des anciens combattants (M. Churchill). Comme il ne l'a pas fait, nous supposons que la pratique suivie par l'ancien ministre est encore celle du ministre actuel. Qu'est-ce que l'ancien ministre avait à dire?

L'hon. M. Macdonnell: Le député me permettrait-il de poser une question? J'ai essayé d'écouter attentivement ce qu'ont dit le député ainsi que le ministre du Commerce (M. Hees)...

L'hon. M. Martin: Posez-moi votre question, car je n'ai plus que quelques minutes.

L'hon. M. Macdonnell: Comment le député a-t-il pu donner lecture de ce projet de résolution pour dire ensuite que le ministre actuel n'avait pas signalé qu'il avait une autre ligne de conduite? Il me semble ainsi refuser de tenir compte de ce qu'a affirmé le ministre du Commerce.

L'hon. M. Hees: Le député a prétendu que je ne l'ai pas nié...

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre a déjà parlé!

L'hon. M. Hees: J'ai ma façon de travailler avec mon ministère et mes économistes...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: Le député qui a la parole ne l'a pas cédée, et son temps est limité.

L'hon. M. Martin: Rappelons, puisque le ministre du Commerce ne l'a pas fait, ce

[L'hon. M. Martin.]

qu'a dit son prédécesseur le 10 août 1960, dans la déclaration à laquelle se réfère l'avis de motion dont nous sommes maintenant saisis:

L'hon. M. Churchill: J'aimerais bien faire comprendre que, comme toujours, la Direction de l'économique me communique des renseignements et qu'au besoin, ces renseignements sont transmis au gouvernement. J'ai demandé que la Direction de l'économique me fasse tenir des rapports mensuels et qu'on me donne périodiquement des prévisions sur ce que sont, d'après les économistes, les perspectives pour les mois qui viennent ou pour les mois qui restent dans l'année. C'est ce qui a été fait.

Est-ce qu'on le fait encore? Ou le ministre du Commerce affirme-t-il maintenant qu'on ne procède pas ainsi?

Puis, son prédécesseur a ajouté:

J'ai constaté que le rapport qui a provoqué tant d'intérêt avait paru en mars et donnait des prévisions pour le reste de l'année. Mais comme la situation économique change vite, il m'a paru plus sage d'avoir une série de rapports,...

C'est ce que le ministre dit recevoir.

...qui permettrait d'être constamment à jour dans ce domaine.

Je me suis fondé sur l'un de ces rapports quand, la semaine passée, j'ai donné des perspectives économiques pour le reste de 1960. Voilà comment l'on procède. Aucune limite n'est imposée aux avis que donne la Direction de l'économique du ministère ou qui lui sont demandés. Je suis convaincu que la nouvelle méthode est meilleure, que je suis de la sorte chaque mois mieux informé des tendances de l'activité économique au Canada.

Je ne puis croire que le ministre veuille prétendre ne pas suivre cette méthode à l'heure actuelle, car il se rendrait ridicule. Le ministre du Commerce—c'est-à-dire celui qui est censé se rendre compte de l'état de notre économie...

L'hon. M. Hees: Ne soyez donc pas si pompeux!

L'hon. M. Martin: Le ministre ne devrait pas se permettre d'enfantillage à la Chambre. Il se trouve dans une position difficile. Le voilà gêné...

L'hon. M. Hees: Je ne suis pas gêné.

L'hon. M. Martin: Il ne veut pas s'en prendre au premier ministre, ni à l'ancien ministre du Commerce. Nous demandons tout simplement que ces rapports soient communiqués à la Chambre en invoquant le précédent établi par le premier ministre. Nous avons prétendu qu'ils ne devraient pas l'être, mais ce n'est pas ce que soutient le gouvernement; ce n'est pas ce qu'a dit le premier ministre le 20 janvier 1958. Voici, à peu près, ce qu'il a déclaré alors: Peu m'importe que ces renseignements soient confidentiels; peu m'importe qu'ils soient secrets; ce sont des renseignements que le Parlement devrait connaître. Voilà le précédent qu'il a établi.